

VI
QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LE DÉROULEMENT DE L'ACTE?

Nous avons exploré les éprouvés que procure l'acte pendant son déroulement, en tentant de savoir si le sujet considère cet acte comme normal, ou s'il se considère lui-même comme normal au moment où il commet son délit, si enfin quelque chose ou quelqu'un aurait pu empêcher que l'acte ne se déroule.

Appréhender cette dimension, qui n'est donnée à connaître qu'en après coup, c'est percevoir, pour le sujet agresseur, les qualités subjective de l'acte; l'agresseur sera-t-il auteur ou acteur. Explorer ainsi cette dimension, qui suppose pour le sujet une "reconstruction", voire une "construction", c'est lui donner la possibilité de se placer en témoin de son acte, c'est lui offrir l'opportunité de se décoller, à l'intérieur de lui, de l'urgence de son délit.

1 - L'acte délictueux procure principalement un apaisement

L'analyse de nos données montre que l'acte délictueux procure plusieurs types d'éprouvés psychiques. 59% déclarent avoir éprouvé du plaisir, **78% un apaisement**, 28% du dégoût et 25% de l'insatisfaction. Une analyse des fréquences montrent que quand deux réponses sont données (68 sujets), les plus citées sont plaisir-**apaisement** (46%) puis **apaisement-dégoût** (21%). Quand trois réponses sont données (17 sujets), il s'agit du triplet **apaisement-dégoût-insatisfaction** (7 cas) et plaisir-**apaisement-dégoût** (7cas). **Ce que l'acte procure de manière privilégiée à l'agresseur sexuel c'est l'éprouvé d'apaisement**. Ainsi, c'est l'éprouvé d'apaisement qui est présent dans toutes les configurations. Cette dimension servira de base à l'une des hypothèses de compréhension de l'acte délictueux sexuel : **c'est précisément la recherche de cet apaisement que vise l'acte délictueux, apaisement vécu comme une forme de sauvegarde psychique** (voir partie : "La récidive et la question de la progression dans le délit : le délit calmant?").

2 - L'apaisement comme réponse au dépassement par l'excitation

Cet apaisement procuré de manière privilégié par l'acte est une forme de réponse au sentiment qui est le plus fréquemment évoqué lors du déclenchement de l'acte, celui d'un **dépassement par l'excitation qui constitue presque une situation d'urgence**. Ce dépassement ne se présentera pas de manière uniforme dans l'après-coup de l'acte pour chacun des agresseurs. C'est d'abord le plaisir à l'excès : «un plaisir très puissant», «une grande excitation sexuelle», «une jubilation», «une joie intense». Ce **déchaînement** du plaisir semble correspondre à l'éprouvé physique de la transgression, le plaisir serait sans limite, dans un sentiment de toute puissance du sujet qui fait disparaître la réalité de l'objet : «une excitation telle que je ne pense plus à l'enfant, je ne pense plus qu'à moi, à mon plaisir». Parfois on peut sentir dans cet excès une dimension plus infantile, où la dimension du besoin d'évacuation corporelle est présente : «une grosse envie». Cependant ce dépassement prend parfois une **dimension inquiétante** pour le sujet lui-même qui se déclare alors «dans un état anormal», il se «demande ce qui lui arrive», dit «ne pas comprendre ce qui se passe», il est «dépassé» par ce qu'il ressent, il n'est «pas vraiment lui-même» ou «est en dehors de lui-même». Dans ces instants les sujets verbalisent une "rupture" pour tenter d'échapper à ce dépassement, l'acte est alors décrit comme «machinal», «irréfléchi», «en dehors de tout contrôle». Cette excitation peut parfois prendre une telle dimension que le sujet se sentira déshumanisé par elle : «Pendant [le passage à l'acte] ce n'est pas la même chose qu'avec une femme, c'est plus brutal, animal, j'ai même envie de mordre» (violetur d'adulte). Cette dimension de rupture de digue est encore perçue au travers des sujets qui disent avoir du "regret". Ce qui est fréquemment évoqué, c'est qu'«après [le sujet] a regretté», «dès qu'elle a pleuré, c'est le dégoût de ce que j'ai fait qui est venu». Cet "après" signe **l'impossibilité d'un contrôle et l'effacement des limites subjectives** ce qui entraîne que «ce n'est qu'après que je me suis rendu compte que j'avais fait une bêtise». Un dernier éprouvé souligne le même aspect d'une perte de contrôle, c'est la dimension assez souvent évoquée du **soulagement**, voire d'«une grande libération». Ces dernières réponses montrent la dimension **d'impérieuse nécessité** de l'acte.

A cet excès se rattache les sujets qui pendant l'acte éprouveront de la haine, de la colère, de la rage ou du mépris à l'encontre de la victime. Pour

certains d'entre eux, l'émergence de tels éprouvés se fait dans une forme d'indistinction où il est difficile de dire à qui s'adresse l'éprouvé, à l'agresseur ou à la victime : « j'avais de la haine, mais c'était peut-être envers moi de faire un tel acte, je ne sais plus ».

En contrepoint de ce dépassement on rencontre assez fréquemment des sujets qui verbalisent **ne rien éprouver pendant l'acte**, dans une sorte de banalisation de l'acte délictueux : « j'étais comme un père, j'éprouvais ce que peut ressentir un père », « rien du tout, je ne voulais pas mettre l'enfant en érection, je voulais simplement voir s'il avait fait pipi dans sa couche » (agression sexuelle dans un autobus d'un enfant de 18 mois, l'enfant étant avec sa mère). Ces deux dernières séquences montrent l'état d'irreprésentation de la différence des sexes et des générations dans lesquels sont ces sujets. Cet adulte ayant agressé ce bébé nous indique son **incapacité à se représenter** certes une différence entre la sexualité adulte et celle de l'enfant, mais plus généralement **une différence entre soi et l'autre**. Le discours de cet adulte agresseur du bébé dans l'autobus pourrait être qualifié facilement de discours pervers, tous les ingrédients y sont : la reconnaissance de l'acte et le déni de son intention, avec de surcroît une mauvaise lecture de l'acte vu par les tiers, faisant de l'agresseur une sorte de victime. Cependant cette phrase rend sensible un point, c'est que ce bébé pourrait rentrer en érection sur la simple manipulation de l'adulte, c'est à dire que les éprouvés de désir et de plaisir seraient les mêmes dans les deux corporéités. Il y a là l'indication d'une confusion corporelle; ponctuellement, cet enfant n'est plus un enfant pour le sujet, cet enfant est le sujet, très exactement ce bébé est appendice du sujet.

La dimension du plaisir est assez souvent citée, « un plaisir sans différence avec celui d'un rapport normal ». Il est alors question de « bonheur », de « bien être » voire même de « bienfait ». De manière moins présente que pour les cas où rien est éprouvé, là encore la dimension délictueuse, à savoir la question de la différence, est éludée.

De manière plus rare peut être verbalisé le désir du sujet de donner ou de recevoir « de la tendresse », « de la chaleur », ou « de l'amour », il s'agit alors toujours du fait de pères incestueux ou de pédophiles.

La lecture de l'ensemble de ces réponses présente **un agresseur beaucoup plus acteur de son acte que véritablement auteur**. Principalement "agi" par la dimension de la surexcitation, le vécu d'"inquiétante étrangeté" est présent dans ces actes avec parfois des émergences de désorganisation psychotique franche et des vécus de dépersonnalisation. La violence pouvant envahir le devant de la scène au détriment d'un quelconque éprouvé de plaisir. L'acte se déroule dans un climat psychique où l'agresseur semble dans une grande difficulté pour distinguer soi de l'autre. Quant aux dimensions du "plaisir" si elle sont relativement souvent citées, elles s'intègrent dans la même conjoncture. Il en va de même quand le plaisir, ou la sauvegarde de l'enfant, est cité.

3- "Se sentir anormal" au moment de l'acte : un indicateur thérapeutique

L'acte est considéré comme anormal par **88%** des agresseurs. Plus l'acte sera considéré comme anormal, plus le sujet dira éprouver un sentiment de culpabilité (73% vs 35%, $p=0,002$), plus aussi il reconnaîtra des conséquences pour la victime (56% vs 29%, $p=0,035$), plus enfin il désirera changer (90% vs 41%, $p=0,001$). Cependant, lorsque la victime est un adulte, le sujet perçoit moins l'anormalité de son acte que lorsqu'il s'agit d'un enfant (78% vs 91%, $p=0,042$).

Les deux tiers des agresseurs reconnaissant le délit, se jugent dans un état "anormal" au moment de leur passage à l'acte ce résultat implique qu'un peu plus d'un tiers des sujets (34%) se considèrent "normal". Ceux qui se considèrent comme "anormaux" seront plus fréquemment soulagés d'être arrêtés (53% vs 32%, $p=0,017$), ils se sentiront plus souvent coupables (80% vs 45%, $p=0,001$) et c'est plus nettement qu'ils désireront changer (93% vs 68%, $p=0,001$),

Un sujet qui se percevra "anormal" pendant l'acte semble capable de prendre du recul quant à l'acte lui-même et de percevoir qu'il est la source de la perturbation entraînant son caractère "hors norme". Il présenterai ainsi une potentialité de subjectivation. C'est cependant le réseau des corrélations fortement significatives de cette question avec d'autres, dont le désir de changer, elle-même fortement lié au fait de se sentir responsable, qui permet

de la proposer comme **indicateur d'une prise en charge thérapeutique.**

4 - L'acte aurait-il pu être empêché?

Il est remarquable de voir que **67% des agresseurs pensent que quelque chose ou quelqu'un aurait pu empêcher que leur acte ne se déroule.** L'analyse des réponses montre que ce qui est d'abord évoqué c'est le "**hasard**" : "si quelqu'un d'extérieur était intervenu", quelque soit sa qualité. Assez souvent il est précisé "**n'importe qui**", même des passants dans la rue qui ont vu la scène. La **compagne** est assez fréquemment évoquée, avec l'idée d'une carence affective. Il arrive assez souvent que le sujet **s'accuse lui-même** d'avoir ou de n'avoir pas fait telle ou telle chose qui aurait pu éviter le délit : «j'aurai jamais dû lire ce livre», «si j'avais pas trouvé un cache discrète, ça serait pas arrivé». A côté de ses faux-fuyants francs, certains sujets évoquent avec un réel regret le fait de n'avoir pu "parler" à quelqu'un, de n'avoir pas engager une thérapie plus tôt. Ensuite il s'agit d'une **personne en position d'autorité** qui peut être un proche affectif, un supérieur ou un représentant de la loi. Dans ces cas, c'est sous forme d'un grief : ces personnes savaient les tendances ou les risques de passage à l'acte que présentait le sujet et rien n'a été fait. Si un certain nombre de ces sujets tentent de projeter la faute sur l'autre dans un raisonnement : «c'est la faute de l'administration pénitentiaire qui n'a pas répondu à mes demandes de soins», si pour d'autres la logique est proche du délire : «c'est la faute à Dieu, qui ne m'a pas dit de ne pas faire cela» (témoin de Jéhovah, violeur), pour nombre d'autres sujets, il semble qu'il y ait une réelle "bonne foi" dans leurs affirmations : «mes parents savaient mes tendances, mais ils ont fait comme s'ils ne savaient pas», «ma femme savait ce qui se passait, elle n'a jamais rien fait ni dit». Ces réponses sont à comprendre comme étant des attentes par rapport à des parents : les parents ne sont pas assez protecteurs. Ce qui renvoie aux réponses convoquant directement les parents du sujet : «si mon père ne m'avait pas battu dans l'enfance, ça ne serait pas arrivé».

Enfin, c'est la **victime** elle-même qui est souvent évoquée comme ayant pu empêcher l'acte. Principalement c'est le refus de la victime qui est

évoqué : «si elle m'avait dit non, je n'aurai pas agit contre sa volonté», «si elle s'était manifestée, jamais je l'aurais fait» ou encore «elle n'avait qu'à pas être là». Derrière ces réponses nombreuses, on ne peut pas ne pas percevoir l'intention qui pourrait faire porter, là encore de manière projective, la "faute" par la victime : "elle n'avait qu'à dire quelque chose, mais comme elle n'a rien dit...". Pour autant, toutes les réponses de ce type ne s'équivalent pas. Certaines sont vraiment fondées, ce qui signifie que, si réellement la victime n'avait pas été sidérée et avait pu intervenir verbalement, l'acte aurait peut-être été évité.

Ainsi, l'analyse nous montre le peu d'accord qu'il y a entre la réponse de ces 67% et la réalité de leurs évocations. Il semble que ce soient de telles réponses qui parfois peuvent en imposer pour une "dialectique perverse". Le sujet mentirait sciemment, dans une volonté manipulatrice afin de dissimuler la voie de son plaisir. Cependant il est aussi possible de lire cet écart entre réponse et contenu de la réponse comme une preuve du décalage entre ce qui est dit et ce qui est éprouvé. **Ces sujets, pour une grande part, semblent incapables d'évaluer la réalité de ce qu'ils éprouvent au moment du déclenchement de l'acte, puisqu'ils pensent, de manière inadéquate, que l'acte aurait pu être empêché. Cette dernière conclusion peut fonder à dire que ces sujets sont incapables d'évaluer leur degré de dangerosité.** Cela nous indique que le déclenchement de l'acte se déroule sous un régime de clivage psychique.

Pour autant, et par rapport au tiers restant qui eux pensent que rien n'aurait pu empêcher le passage à l'acte et qui évoqueront soit l'accord de la victime, soit la manipulation franche («je suis trop vieux pour me laisser influencer par quelqu'un»), soit encore le côté irrépessible de la pulsion, ces sujets semblent présenter une capacité de "recul" à minima, même si elle est mal évaluée.

En résumé de ce qui se passe pendant l'acte

C'est principalement un éprouvé d'apaisement que procure l'acte délictueux. Retour au "calme qui suit le sentiment intérieur d'un dépassement par l'excitation au moment du déclenchement de l'acte. Ce dépassement est vécu par les sujets comme étant inquiétant, d'autant plus qu'ils perçoivent l'impossibilité d'un contrôle et l'effacement de leur limites subjectives. Ainsi, un agresseur est il plus acteur de son acte qu'auteur.

Le fait de se sentir "anormal" au moment de l'acte, constitue un bon indicateur thérapeutique.

Enfin ces sujets semblent, pour une grande part d'entre eux, incapables d'évaluer leur degré de dangerosité.

VII
LES VÉCUS APRÈS L'ACTE DÉLICTEUX

Il s'agit ici de percevoir quelle valeur psychique le sujet agresseur accorde à son acte. A quelle place il le convoquera dans son économie interne. Quel sens il donnera à son acte en regard aussi de ses critères internes.

1 - Les sentiments de honte et de culpabilité éprouvés après l'acte sont "inefficaces"

Le sentiment de honte et / ou de culpabilité est lié à la reconnaissance du délit. Ceux qui ne le reconnaissent pas (25 sujets), pour la presque totalité d'entre eux (24/25), n'expriment pas ce type de sentiment. L'analyse a donc porté sur les 151 sujets reconnaissant au moins partiellement le délit.

69% des sujets disent éprouver de la culpabilité et 67% de la honte en conséquence de leur acte. Ces sentiments ne semblent pas directement lié à la catégorie judiciaire. On ne met pas en évidence de liaison entre ces sentiments et le type d'acte délictueux, qu'il s'agisse d'un viol ou d'une agression sexuelle sur sujet adulte ou de moins de 15 ans, incestueux ou pas.

La culpabilité est principalement celle portant sur "l'acte", le sujet se dit coupable de ce qu'il a fait sans précision, comme s'il prenait l'évocation de la culpabilité non comme un sentiment mais comme une donnée judiciaire : «je suis coupable de ce que j'ai fait», «de l'acte que j'ai commis». Parfois affleure une notion d'extérieur ou de regard : «d'avoir fait ça en public» indiquant que ce n'est pas l'acte qui est perçu comme interdit mais son exercice sous le regard. Ici la loi n'aurait de valeur qu'en enceinte public et chuterait en privé, indiquant une non compréhension de sa fonction symbolique. La dimension morale est assez fréquemment déclinée : «c'était une chose qui ne se faisait pas», «c'était ma fille, il ne fallait pas le faire», «par rapport à l'âge de la victime», «j'étais plus à ma place». Cependant, même parmi ces réponses, il arrive que la culpabilité référencée à un interdit révèle une incompréhension de celui-ci : «les attouchements c'est pas bien, je ne sais pas pourquoi», «c'est une sorte de désobéissance, mais je vois pas à quoi»; ou encore le gommage de sa fonction symbolique qui oblige chaque sujet à s'y soumettre : «c'était mal par rapport à la loi, mais pas par rapport à

moi». De nombreux sujets évoquent une culpabilité qui est évacuée sur un tiers indiquant une confusion des places psychiques : «j'étais coupable pour ma femme» (viol incestueux), «coupable de l'avoir trompée [sa femme]» (agression sexuelle sur sa fille). Ces dernières réponses nous indiquent une **non perception de la dimension délictueuse de l'acte**. Si parfois la notion de "victime" est présente, c'est sous une double forme : soit l'agresseur l'a «sali», soit il lui a «volé», «dérobé» quelque chose. Ainsi l'analyse des réponses portant sur la culpabilité montre l'inefficacité psychique de celle-ci. Il s'agit d'une culpabilité qui ne réfère pas à un franchissement d'un interdit valable pour tous et en tous lieux. Ici, la culpabilité semble plaquée et ne paraît pas représenter une réalité de conflit psychique.

Les sentiments de honte ne s'expriment pas dans un registre différent de celui de la culpabilité. On y retrouve même plus de sujet qui expriment leur crainte des conséquences «à cause de leur bêtise». Pour autant, parmi des réponses très proches, ce qui serait plus spécifique de la honte serait le sentiment d'une irrépressibilité de l'acte engendrant une honte d'avoir perdu le contrôle de soi : «je ne suis plus le même», «ça prend le pas sur moi», «quand ça arrive, je suis incapable de maîtriser les nerfs». Nous repérons la blessure narcissique, dont la perte de maîtrise n'est que la représentation consciemment perçue mais sûrement pas l'origine, cette dernière résiderait plutôt dans la perception que leur appareil psychique n'a pu négocier l'excitation à laquelle il fut soumis.

Cette analyse montrant combien honte et culpabilité semblent peu différenciées par les sujets est renforcée par le calcul de significiance où honte et culpabilité sont très liées : **86%** de ceux qui disent se sentir coupable, disent aussi se sentir honteux et **88%** de ceux se trouvant honteux se trouvent aussi coupable ($p=0,001$). Cela tendrait à indiquer une difficile différenciation, voire une **confusion** entre ces deux sphères, dont la honte est du registre narcissique et la culpabilité recouvre la dimension de l'objet. Une telle confusion nous indique un inachèvement des processus différenciateurs internes à ces deux dimensions constitutives de la subjectivité. Cependant, en tenant compte des éléments limitant ci-dessus, les éprouvés de honte pourraient nous indiquer, chez les sujets capables de les évoquer, une certaine auto-représentation de leur appareil psychique, pouvant participer à un travail thérapeutique.

Les sujets se déclarant coupables, disent avoir plus souvent agi par impulsion et pensent plus souvent que leur acte "devait arriver" (31% vs 15%, $p=0,034$). Ce sont eux aussi qui ont le plus le désir de changer (90% vs 62%, $p=0,001$) et qui plus fréquemment sont soulagé d'être arrêté (52% vs 29%, $p=0,008$).

Le fait que ces résultats contradictoires soient liés ("impulsion", le fait de savoir que l'acte devait arriver et la culpabilité) ne peut que nous faire faire l'hypothèse que ces sujets sont depuis longtemps dans une forme de lutte mentale contre une dimension interne, mais non localisable, qui menace régulièrement de déborder leurs mécanismes de contention psychique (mécanismes de défenses). Ainsi est renforcée l'hypothèse d'**une culpabilité inefficace en tant que telle, mais qui peut apparaître un point d'accroche, fut-il superficiel, pour une prise en charge thérapeutique, sûrement pas comme soutien et moteur d'un travail au long cours**. Cela signifie que ce n'est pas parcequ'un sujet dira éprouver de la culpabilité, qu'il faudra en déduire un fonctionnement psychique afférent, correspondant à la recherche d'une alliance thérapeutique, comme on le voit chez le sujet névrotique.

Enfin, le fait que les sentiments de honte et de culpabilité n'apparaissent pas non plus être en relation avec une perception des conséquences sociales ou pénales possibles, mais par contre apparaissent en liaison avec les conséquences morales pour le sujet ($p=0,003$), nous fortifie dans l'idée que la culpabilité n'est souvent qu'une "pièce rapportée" du fonctionnement psychique, ce qui sera confirmé par l'analyse des conséquences perçues par l'agresseur de son acte sur la victime.

2 - Perception des conséquences de l'acte

Nous avons cherché à savoir si les sujets avaient une perception des conséquences que pouvait avoir leur acte d'abord pour eux mêmes, puis pour leur victime.

2.1 - Pour le sujet lui-même

En ce qui concerne le sujet, seul 59% pensent que leur acte peut avoir des conséquences pénales, 56% des conséquences sociales (dont la perte d'emploi) et 39% des conséquences morales. Plus le sujet à un taux de reconnaissance élevé de son acte, plus il en admet des conséquences pour lui-même ($p=0,001$). Quand plusieurs conséquences sont perçues en même temps, c'est la conséquence sociale qui est citée en premier, suivie des conséquences morales.

De tels résultats ne peuvent qu'interroger pour des sujets incarcérés, puisqu'à peine plus de un sujet sur deux perçoit des conséquences pénales. Cela ne peut que nous indiquer que **quelque chose n'est pas reconnu par ces sujets**, quelque chose qui fait lien entre leur incarcération et leur acte délictueux.

2.2 - Pour la victime

Si les trois quart des agresseurs sexuels perçoivent que leur acte peut avoir des conséquences pour eux mêmes, ils sont **moins de la moitié (44%) à en percevoir, les conséquences pour leurs victimes**. De plus la perception des conséquences est liée au niveau d'éducation du sujet. Les sujets ayant un niveau primaire perçoivent moins les conséquences pour leur victime que ceux ayant une éducation secondaire ou supérieure (47% vs 69%, $p<0,03$). Là encore, plus le sujet présente un fort taux de reconnaissance de son acte, plus il dira en percevoir les conséquences pour la victime, ce qui est le cas pour 65% de ceux qui reconnaissent totalement l'acte et 37% de ceux qui le reconnaissent partiellement ($p=0,001$). Cependant, le fait que le sujet ait été agressé sexuellement dans l'enfance n'est pas lié au fait de reconnaître particulièrement des conséquences pour la victime.

Néanmoins, une analyse de ces conséquences, quand elles sont perçues, répartit les sujets en deux groupes. D'une part ceux qui perçoivent les effets néfastes pour la victime et qui donc essayent de se les représenter; une telle position nous indique une reconnaissance de la délictuosité de l'acte et de l'altération de l'autre qu'il a entraîné, c'est

en quelque sorte une reconnaissance d'une altérité. D'autre part, des sujets qui n'entendent, du terme "conséquence", que l'idée d'une "suite".

2.2.1 - Les effets néfastes de l'acte

Ceux-ci sont de plusieurs ordres :

- **d'abord psychologique**, on y retrouve l'idée de «troubles», de «perturbations», voire de «traumatisme», de «choc» ou d'«atteinte psychique». Ces images d'atteinte, sont relativement fréquemment associée soit à l'idée d'une transformation de la perception du monde du sujet : «il va avoir une mauvaise image des adultes et du monde dans lequel il va devoir s'insérer», «je lui ai fait perdre ses repères par rapport aux adultes», «jamais plus elle ne me reconnaîtra comme son père»; soit à l'idée d'une temporalité : «ça va rester gravé dans sa mémoire», «elle va garder cela toute sa vie dans sa tête», «j'ai démoli sa vie». Cette récurrence d'une perception temporelle du traumatisme, ou cette transformation de la perception du monde ne peut que nous indiquer l'idée du "sceau dans la chair", notion ambiguë où le sujet se perçoit comme ayant à jamais marqué l'autre dans sa vie. Il s'agit d'être présent chez l'autre et de manière indélébile autre expression de l'omnipotence. Voilà qui indique, là encore, une défaillance des systèmes symboliques, comme si ces sujets ne pouvaient investir le symbole en tant que tel. Pour eux, le symbole n'est jamais sûr.

- Dans le **registre de la sexualité**, l'agresseur percevant une atteinte de la sexualité de la victime: « quand elle se mariera elle ne sera plus vierge », « quand elle se mariera, j'ai peur qu'elle se rappelle des faits », « ça sera dur pour elle de retourner avec un homme », « je l'ai détruite complètement, pourra t'elle vivre avec un mari sans conséquence? ». Dans ces réactions, qui sont nombreuses, nous percevons encore la

dimension ineffaçable de ces hommes, ce sceau omnipotent rendant souvent pour la victime l'oubli interdit.

- Enfin un sous groupe de réponses indique comme conséquence une **projection de la culpabilité sur la victime** : «j'ai peur qu'elle se sente coupable de me savoir en prison», «elle va avoir honte de ce qui c'est passé entre nous».

Toutes ces réponses nous indiquent que ces sujets peuvent prendre un certain recul quant à leur acte.

2.2.2 - Les effets de "suite"

Là encore on retrouve plusieurs niveaux :

- l'**évitement**, certes une conséquence est reconnue pour la victime, mais l'agresseur ne peut pas signifier laquelle : «sûrement, mais je vois pas», «je peux pas l'exprimer», «je crois, mais elle ne m'en a pas parlé»,

- La **banalisation** est fréquente: «oui c'est sur y'a des conséquences, bon mais c'était que des attouchements», «c'est pas pareil que d'autres, elle c'était une adulte» ; relevons les cas où le sujet place les conséquences, non comme effet direct du franchissement d'un interdit ayant porté atteinte à l'identité d'un sujet, mais sous la dépendance d'un élément externe : soit de l'entourage («les conséquences ça dépend de l'entourage, s'ils dédramatisent le geste pas de problèmes»); soit de l'âge de l'enfant («les enfants ça remontent vite la pente à cet âge là»); soit du temps qui passe («le temps efface les blessures»); soit de la répétition de l'acte («j'ai appris que j'étais pas le premier, alors...poh! poh!» (viol sur adulte)).

- Le **déni** de conséquences liées à l'acte est relativement fréquent et paradoxal puisque le sujet a répondu affirmativement à la question des conséquences. Certaines de ces banalisations, plus fréquemment qu'on ne pourrait le penser, se présentent sous cette forme : «les choses naturelles ne sont pas

traumatisantes»; le traumatisme ne serait pas lié à l'acte mais à ses conséquences judiciaires qui, dans un subtil retournement, devient source du trauma : «ce qui aurait pu vraiment la choquer, ce sont les examens, la justice», «ce n'est pas le passage à l'acte qui a des conséquences, mais les suites pénales, passer devant un juge, un psychologue». Le déni peut prendre des formes beaucoup plus franches, avec des teintes parfois projectives : «Ils disent cela pour m'enfoncer», «les psychiatres et les psychologues disent que ça lui a rien fait», «elle pourra pas mentir jusqu'à la fin». La reconnaissance des conséquences peut aussi apparaître comme l'apprentissage d'un discours au contact de l'environnement judiciaro-médical : «c'est ce qu'on dit», «c'est les médecins qui disent cela», «c'est ce que m'a dit le juge». Une autre manière de reconnaître la conséquence et de la dénier est son retournement en un avantage pour la victime : «elle va plus faire attention, ça va lui forger la tête», «maintenant au moins, elle sait ce que c'est» (agression sur sujet handicapée).

Il existe enfin une dernière catégorie de conséquences qui relève de la menace pure et simple : «quand je sortirai, il fera pas bon pour elle», «si je la revoie, il y aura de la haine».

2.3 - Le sujet ne perçoit pas, ou mal, la réalité des conséquences de l'acte délictueux pour la victime

De toutes ces réponses nous ne pouvons qu'interroger ce que le sujet entend par "conséquences". Il semble, notamment pour la seconde catégorie, que les sujets ne perçoivent pas de conséquences ou qu'ils ne les comprennent pas en tant que conséquences d'un acte délictueux.

Ainsi, la perception par l'agresseur des conséquences pour la victime doit être fortement tempérée. Cela est renforcé par le fait qu'on ne met pas en évidence de liaison entre les sentiments de honte et de culpabilité et le fait d'admettre des conséquences pour la victime. Ce dernier point doit particulièrement retenir notre attention, en effet il signifie qu'un sujet

peut après son acte dire éprouver de la honte ou/et de la culpabilité, mais en réalité celle-ci ne semble pas le signe d'un véritable travail psychique, puisque la perception des conséquences pour la victime en est indépendante. Ainsi, le fait que l'on ne retrouve pas de liaison, là où il était logique d'en avoir une ne peut que nous interroger, non pas sur la sincérité de cette déclaration, mais sur sa valeur de reflet d'un travail psychique. Une telle occurrence fait donc tomber une ombre importante sur les variables qui se trouvent liées à cette déclaration de honte et de culpabilité, comme par exemple le fait que le sujet se juge anormal pendant l'acte ($p=0,001$) ou encore qu'il juge son acte comme anormal en soi ($p=0,002$). Là encore il convient de se demander si les sujets tenant ce type de propos ne les tiennent pas parce qu'il y a eu "buttée" judiciaire. Discours rapporté dans l'après-coup de l'action judiciaire et de l'incarcération. Cela fait partie des indices qui nous indiquent la **nécessité psychique de l'action de la justice à l'encontre de tels sujets.**

3 - Revendiquer la responsabilité de l'acte

Lorsque le sujet revendique la responsabilité de son acte, ce qui est le cas pour les deux tiers des agresseurs (66,5%), on trouve une corrélation fortement significative avec la reconnaissance de conséquences pour la victime (58% vs 29%, $p=0,002$). Un tel résultat signifie donc aussi **que près de la moitié (42%) de ceux revendiquant la responsabilité de leur acte n'en perçoivent pas les conséquences pour la victime.** Nous retrouvons ici la même interrogation que pour le fait que ces sujets, quoique incarcérés, ne perçoivent pas de lien entre leur incarcération et l'acte délictueux, ce qui n'empêche pas que plus le sujet revendique sa responsabilité, plus il dira éprouver de la culpabilité (83% vs 65%, $p=0,016$). Nous avons ici les effets du **clivage** et du **déni de l'objet en tant que sujet-autre**. Cependant une autre corrélation doit retenir notre attention : plus les sujets revendiquent la responsabilité de leur acte, plus ils émettent le désir de changer (82% vs 57%, $p=0,003$). Par ailleurs les sujets ayant une éducation primaire se sentent moins responsables que ceux qui ont une éducation secondaire ou supérieure (72% vs 96%, $p<0,03$).

4. - Se sentir victime des événements

Travailler dans le champ du déni, suppose qu'il faille en tenir compte dans l'évaluation clinique. Nous avons donc cherché à comprendre si la responsabilité de l'acte, lorsqu'elle était revendiquée par les sujets, l'était réellement ou bien si là encore nous pouvions avoir deux parties du sujet qui pouvaient coexister. Ainsi avons nous demandé aux agresseurs s'ils se sentaient victimes des événements : ce sera le cas pour 61% de ceux-ci. Cependant cette réponse n'est liée à aucune autre, que ce soit se sentir responsable ou de désirer changer. Sans en faire des variables indépendantes, l'absence de corrélations nous indique, tout en tenant compte des réserves faites plus haut, que quoique certains sujets puissent se sentir victime des événements, cette dimension n'invalide pas les indicateurs potentiels de bons répondeurs à une prise en charge psychothérapique qui se sont dégagés progressivement de notre travail.

Cela semble d'autant plus vrai que l'analyse des événements dont il est question n'indique pas, et de loin, un processus de victimisation de l'agresseur, sans pour autant que celui-ci soit absent. Certes cette problématique est relativement présente dans les réponses, l'agresseur se plaignant «d'être victime de ce qui lui arrive», «les parents d'enfants se sont déchaînés contre lui» (pédophile), «c'est [donc] un complot contre [sa] personne» où il devient «victime d'un chantage», d'autant plus que «la victime était consentante» et qu'«il y a eu provocation». Pour autant ce sont d'autres réponses, en plus grand nombre, qui attirent notre attention. Les **circonstances familiales** sont fréquemment citées : «problèmes de couple où il n'y avait plus de relations sexuelles», «départ de ma femme», «trop grande présence de ma belle famille», «conflits conjugaux et familiaux qui me laissaient dans des moments de grand flou». Circonstances souvent potentialisées par **l'alcool**, engendrant alors des problèmes professionnels (en tant que tels ceux-ci ne sont presque jamais évoqués). Est tout aussi fréquemment invoquée, **l'enfance** de ces sujets : «mon éducation de base», «le placement en foyer», «le manque d'affection et de tendresse pendant mon enfance», «les coups que j'ai reçus»; et ses **traumatismes** dont ceux sexuels : «les sévices sexuels que j'ai subi à 12 ans», «mon viol, qui me revient toutes les fois», «mon père qui m'a fait la même chose et qui n'a pas été condamné». Le **non-contrôle** est encore présent parmi les circonstances : «je ne peux pas me contrôler dans ces moments là», «l'envie est plus forte

que moi», «incapable de me raisonner» ; il y a enfin un **sentiment de mal être** : «je suis malade, enfoncé là dedans depuis longtemps», «c'est mal dans ma tête», «je suis mal à l'aise», «c'est le stress, la dépression».

Ce sentiment d'être victime, semble donc recouvrir une activité projective pour certains de nos sujets, mais pour les autres, plus nombreux, il s'agit d'une forme de tentative de se représenter ce qui, dans l'environnement, spatial, historique ou endogène, représente une "cause" de leur acte. Dans ces cas, l'activité projective est relativement limitée, quoique l'on retrouve l'idée d'une défaillance environnementale primaire en même temps qu'une défaillance de l'organisateur de la tiercéité, au travers de ces pères "consommant" leurs enfants.

5 - L'acte devait il "fatalement" arriver dans la vie du sujet?

Un peu plus d'un agresseur sur cinq (22%) pense que l'acte devait fatalement arriver à un moment ou à un autre dans leur vie. Ces sujets se sentent plus fréquemment coupables (31% vs 15%, $p=0,034$) et **ils ont été plus souvent victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance** (42% vs 19%, $p=0,003$). Par contre il n'y a aucune liaison avec le désir de changement que pourrait présenter le sujet. Ainsi, le fait d'avoir été soi même agressé dans l'enfance semble entraîner un sentiment de fatalité, forme de névrose de destinée. Cela révèle l'emprise que l'agresseur s'assure sur l'enfant lors de l'agression. Ici l'on peut peser le poids de la contrainte de répétition sur l'avenir du sujet qui dès lors passera peu ou prou son énergie psychique à lutter contre l'inéchappable. Ces sujets deviennent prisonniers de leur passé traumatique dont nous ne pouvons exclure que la mise en acte soit le moyen de faire cesser cette source d'excitation interne que représente la contrainte. Passer à l'acte pour en finir avec ce qui de toute façon arrivera. Une telle compréhension permet de percevoir combien **l'agression chez un enfant peut fonctionner comme "une bombe à retardement" pour l'avenir de sa psyché.**

6 - Volonté de changement du sujet

Plus des deux tiers des sujets désirent changer mais seuls 54% ont déjà fait quelque chose pour mettre en oeuvre ce souhait. Là encore une telle assertion sur le changement se doit d'être pondérée par le fait que par ailleurs, 61% des sujets se sentent victimes des événements. Plus les sujets reconnaissent complètement être l'auteur du délit, plus le gradient de volonté de changement augmente, avec un passage de 8% pour les sujets qui ne reconnaissent pas du tout le délit à 92% pour ceux qui le reconnaissent complètement ($p=0,001$). Le désir de changement s'accompagne dans 74% des cas de culpabilité, cette dernière n'apparaît plus que dans un tiers des cas lorsque les sujets n'expriment pas de désir de changement ($p=0,001$). La verbalisation d'un tel désir s'accompagne aussi d'une perception plus grande d'anormalité de l'acte délictueux en lui-même (94% vs 54%, $p=0,001$) ainsi que d'un jugement d'anormalité plus fréquent sur l'état dans lequel se trouvait le sujet au moment de l'agression (72% vs 29%, $p=0,001$) et d'une revendication de la responsabilité de l'acte (82% vs 57%, $p=0,003$); ces mêmes sujets reconnaîtront plus souvent des conséquences pour leur victime (56% vs 30%, $p=0,01$), comme ils seront plus fréquemment soulagés d'être arrêtés (52% vs 10%, $p=0,001$).

6.1 - Le prix du changement

Si **88% de ceux qui désirent changer sont prêts à "payer le prix fort"** l'analyse de ce prix, aussi "fort" soit-il, ne recouvre pas les mêmes entités selon les sujets. L'occurrence la plus fréquente sera de **"payer sa dette"** avec un double volet soit au sens propre, **financièrement**, soit au sens figuré, **judiciairement**. Certains sujets proposent de payer quelque chose à la victime : «Je donne tout l'argent que j'ai», «je préfère payer cher et pas faire de prison», «payer très cher et que ce soit fini», «je donne de l'argent et puis je refais ma vie»; pour d'autres, plus nombreux, le prix sera celui de la justice, pour les prévenus on entendra : «passer plusieurs années en prison», «être condamné», «je sais pas, il faut bien que je paye 10 à 15 ans de prison»; pour les condamnés ce sera : «j'ai tout fait pour être

condamné à une longue peine», «je suis en train de payer le prix», «je paye le prix, 15 ans, ça m'a fait du bien, même si j'ai recommencé».

Cependant, il est une seconde grande occurrence, c'est l'idée d'une **dette qui prend des allures "démessurées"**, voire "mégalomaniaques". Là encore deux volets seront rencontrés, ceux qui évoqueront "**n'importe quoi**" du champ matériel : «la justice peut me demander n'importe quoi sur le plan matériel, je le ferai», «je suis prêt à me sacrifier pour que ma famille reprenne le cours de sa vie», «je suis prêt à tout», «le prix de l'absence de liberté sans limite» ; l'autre volet est la **demande de mutilation** : «le prix de la vie», «je demande l'euthanasie si je recommence», «la mort», «je me suis déjà castré moi-même en me coupant les testicules», «on a qu'à me castrer» (sujet déjà sous "Androcur"), «on a qu'à m'enlever une partie du cerveau», «subir des expériences médicales», Ces réponses, nombreuses, nous montrent au travers de leur démesure, non pas la culpabilité du sujet, mais la violence - sacrificielle et / ou mutilatrice - du prix qui se situe dans le même registre que l'acte lui-même. Lorsque ces sujets présentent ce type de réponse, ils ne sont pas dans un registre différent de celui de leur passage à l'acte. Ils nous indiquent la réalité de leur souffrance, de leur blessure à ne pouvoir "s'empêcher" une action dont ils ne comprennent pas toujours l'interdit. Ils disent ainsi leur impossibilité à faire cesser en eux une montée d'excitation. Le prix qu'ils payeraient est celui de l'éprouvé de leur différence, sans qu'ils puissent dire ce qu'est cette différence. Elle est pure souffrance dans des contextes excitatifs particuliers mais elle disparaît dès la modification contextuelle, dès que le retour au calme s'effectue.

Il existe deux autres coût revenant fréquemment :

- **la perte de l'environnement affectif**, que ce soit par la séparation : «je suis séparé de mes enfants», «je vis séparé de mon épouse et de ma dernière fille» ; la perte : «j'ai perdu ce que j'ai construit», «dans cette affaire, j'ai perdu ma copine», «j'ai perdu mes amis», «mon travail» ; la solitude : «vivre seul toute ma vie, si je survis», «ermite», «vivre retiré du monde» ;

- le **soin** sous ses diverses formes de l'aide psychologique aux traitements hormonaux, voire pour certains sujets des demandes relativement structurées de psychothérapies : «parler et réfléchir sur moi-même

indépendamment de ma peine». Il est cependant à noter qu'aucun des sujets de notre échantillon ayant répondu à cette question n'ait verbalisé que l'aide puisse se poursuivre en dehors du temps carcéral.

À côté de ces réponses se proposant de "payer", il est des sujets, qui tout en acceptant l'idée de payer ne perçoivent pas ce qu'ils pourraient "payer", ce qui donne des sujets semblant "fuir" la question : «payer, oui, mais quoi? J'ai déjà eu un traitement pour la pédophilie et ça a perturbé mes relations conjugales», «pourquoi me faire payer quelque chose que je ne referai plus» toutes réponses qui essaient d'éluder la réalité d'un prix à payer et qui nous montrent que, quoique acceptant cette idée, les sujets l'infirmement implicitement, révélant certes la dimension du déni de la délictuosité de l'acte mais surtout ils nous indiquent le risque qu'il y aurait pour eux à reconnaître cela, la protection étant de le reconnaître sans le reconnaître.

Dans l'ensemble de ces réponses où il est question de payer un "prix" parfois démesuré, il y a toujours **un volet violent révélant la violence de la non représentation** et l'importance du percept jusque dans une réalité perceptive de ce qui doit être payer. C'est la continuité du percept qui semble garantir que ça durera dans le temps, d'où l'idée de la castration, de la prison à vie, de perdre sa vie, faire cesser la vie pour que cela cesse, comme les malades somatiques peuvent renoncer à rêver pour ne pas rêver à certains contenus, sorte d'auto-castration.

6.2 - Avoir déjà entrepris quelque chose pour changer

Si plus de deux agresseurs sur trois souhaitent changer, à **peine un peu plus d'un sur deux à déjà entrepris quelque chose pour changer (54%)**. Tout d'abord les sujets ont tenté d'entreprendre un traitement pendant le temps de la prison mais certains ont essayé au dehors et avant le temps d'incarcération, des suivis médicaux (traitement anti-hormonaux), psychiatriques, psychothérapeutiques, psychologiques ou sexologiques. Pour certains autres enfin le suivi fut celui de "l'obligation de soins", parfois très mal comprise : «le juge m'a dit de me soigner, qu'est-ce que j'aurais à

soigner? Avoir envie, ça se soigne pas». Cependant il ne s'agit là que d'un tiers des dossiers de ceux qui ont fait quelque chose pour changer, les autres peuvent avoir réellement tenté une action (telle entreprendre une cure de désintoxication alcoolique) mais la plupart des autres réponses montre une inefficacité de ce qui a été entrepris : écrire : «écrire à ma femme», «écrire aux familles des victimes»; changer de domicile; changer de pratiques sexuelles : «je vais plus (+) me masturber» (viol), «moins me masturber» (viol), «j'ai essayé avec une fille mais ça n'a rien donné» (Agr. Sex. / garçon <15 ans); changer de sexe; réflexions sur soi : «chercher à me comprendre», « me rencontrer moi-même», «réfléchir et faire après» ; évitement : «faut plus que je m'approche des enfants» ; attitude religieuse : «je me suis tourné vers Dieu», «prier». Enfin, quelques sujets semblent avoir entrepris des actions drastiques comme s'auto-castrer ou souhaitent engager des mesures paradoxales : «je vais me marier et avoir des enfants» (pédophile).

Là encore nous retrouvons, à côté d'une frange d'environ un tiers de sujets qui ont réellement confronté leur désir de changer à un tiers pouvant les aider à le réaliser, une majorité qui n'ont pris aucune mesure en rapport avec ce qui est annoncé du souhait de changement. Faut il pour autant dire que ces sujets omettent de dire la vérité? Il semble que nous ayons plutôt affaire à des sujets pensant réellement avoir engagé une action de changement, particulièrement ceux évoquant la "réflexion sur eux-mêmes". Cependant, ne percevant pas les procédures d'un changement, ils appliquent les modalités apprises de ce que l'on peut nommer "changement" c'est-à-dire en premier lieu une prise de distance soit par la **réflexion,,** : «j'ai réfléchi à tout le mal que j'ai fait, la prison, ça sert à cela» ; soit par **l'écriture** : «depuis que je suis en prison je n'arrête pas d'écrire sur ce que j'ai fait», écriture parfois inappropriée : «j'ai écrit à toutes les victimes pour m'excuser, ça devrait m'aider à aller mieux» ; soit par une **action de distanciation** : «faut plus que je me retrouve seul avec les enfants», «je leur ai dit de crier quand je m'approche» (Grand-père). Autant d'éléments qui nous indiquent que ces sujets sont en quête d'une contenance psychique et donc d'une mise à distance de leurs sources d'excitations.

Un élément latéral qui confirme cette assertion est la signifiante de la liaison entre le fait d'être prévenu ou condamné (pour le délit présent qualifiant pour cette recherche) lorsqu'il s'agit d'un récidiviste et le fait d'avoir fait quelque chose pour changer. Nous avons vu que les récidivistes présentaient légèrement plus de désir de changement que les autres sujets mais que ce désir ne s'accompagnait pas d'une mise en oeuvre. Cependant si l'on compare la catégorie des sujets prévenus et récidivistes avec celle des sujets condamnés et récidivistes, on s'aperçoit que dans la seconde catégorie on note une importante progression (de 50 à 70%) des sujets qui ont effectivement engagés une tentative de changement ($p=0,044$). Un tel résultat nous indique l'effet de la condamnation sur des sujets déjà condamné, puisque récidiviste. **L'important c'est la condamnation "actuelle"**, celle dans laquelle le sujet est prise, puisque même chez un récidiviste les condamnations antérieures, une fois purgée perdent de leur impact en tant qu'aiguillon du changement. Un tel résultat, permet de percevoir qu'il y a **une période féconde d'intervention chez les récidivistes, c'est juste après leur condamnation.** Une rencontre thérapeutique pendant cette période permettrait peut-être plus facilement que s'enclenche la mise en place d'un changement efficace.

6.3 - Changer quelque chose en soi pour que l'acte ne se passe pas

Nous avons cherché à comprendre si les agresseurs sexuels avaient une auto-représentation de ce qui pouvait dysfonctionner en eux les conduisant au passage à l'acte délictueux. 61% d'entre eux disent percevoir que quelque chose serait à changer allant d'une modification de situation contextuelle dans laquelle est inclu le sujet, à une meilleure capacité d'intériorisation. La modification de la situation contextuelle indique, au travers de l'incompréhension de la question, une impossibilité de se représenter un dysfonctionnement interne, cependant ce ne sont pas les réponses les plus fréquentes.

Le plus souvent il semble qu'il y ait chez le sujet une "obscur" auto-représentation d'un dysfonctionnement intérieur. C'est graduellement d'abord une situation affective "touchant" le sujet qui aurait pu être modifiée : «un meilleur dialogue avec mon épouse», si ma femme avait été plus affectueuse avec moi», «la présence de ma femme me manquait»; modification interne : «ne pas céder à la panique», «le souvenir de mon viol (enfant)». Cette auto-représentation peut aussi se faire plus présente au travers de la recherche d'un changement amenant une meilleure maîtrise du caractère, de la sexualité, des émotions. Surtout, il y a la **perception «d'un défaut d'intériorité»** : «je ne me sens pas assez responsable», «je suis trop obsédé par le sexe», «je voudrais avoir une autre sensibilité sur l'amour», «je voudrais apprendre à dire "NON"»; dans ces auto-représentations les traumatismes du passé de l'enfant que fut l'agresseur ressurgissent comme altérant cette intériorité : «je voudrai pouvoir dire ce que j'ai subi auparavant (viol par le père)», «m'autoriser enfin à dire ce que j'ai subi enfant et pouvoir sortir de ce lourd vécu familial pour avoir plus de place dans ma tête», «je voudrais dans mon esprit être libéré de quelque chose qui fonctionne comme une bombe à retardement»; parfois c'est la perception d'un envahissement par la violence qui vient altérer l'intériorité du sujet : «il faut que je résolve mon problème délictueux par rapport aux enfants, dans ma tête c'est comme si j'essayais de faire le génocide de tous les enfants». Enfin certains sujets évoquent l'idée d'une interruption trop précoce d'un traitement antérieur ou encore le fait que l'on aurait dû leur dire d'aller se faire soigner.

Dans l'ensemble de ces réponses, et de manière plus flagrante dans l'exemple de la dernière catégorie, on perçoit **l'attente d'une injonction de caractère paternel qui ne peut advenir et qui s'ignore en tant que telle** : que quelqu'un vienne, écoute, contienne, interdise et donc protège.

7 - Soulagement d'être arrêté

L'arrestation soulage plus d'un agresseur sur trois (38%). Ce soulagement semble fortement lié, pour plus de la moitié de ces agresseurs, au fait qu'ils aient agi sous l'effet d'une impulsion (58% vs 31%, $p=0,001$). Lorsque les sujets se disent soulagés d'être arrêtés ils se sentent globalement plus coupables de l'acte qu'ils ont commis (52% vs 29%, $p=0,008$) et en perçoivent beaucoup plus les conséquences pour les victimes (55% vs 32%, $p=0,006$). Au moment de l'acte ils jugeront davantage que leur état n'est pas normal (53% vs 32%, $p=0,017$) et en conséquences ils souhaiteront particulièrement plus changer (52% vs 10%, $p=0,001$). Enfin, il faut noter, quoiqu'en limite de signification, que les auteurs d'actes incestueux semblent plus soulagés lorsqu'ils sont arrêtés que les autres catégories de délits (56% vs 39%, $p=0,058$).

Si l'affirmation d'un soulagement par l'arrestation semblent indiquer d'emblée un indice fort d'une bonne réponse à une prise en charge psychothérapeutique, il convient néanmoins d'en analyser le contenu afin de percevoir la congruence de la forme de la réponse avec le fond.

La raison majoritaire qui est mise en avant dans le fait d'éprouver un soulagement à l'arrestation, c'est que celle-ci semble **«le seul moyen que cela s'arrête»** : «il fallait casser le processus» (pédophile), «il fallait que ça cesse» (violeur), «j'étais pris dans un engrenage que seule la prison permet de faire cesser» (père incestueux), «j'étais sur une pente où je ne pouvais plus m'arrêter», «être arrêté, c'est être libéré de cette obsession». L'arrestation est aussi soulageant car elle représente une **mise à jour d'un comportement que le sujet ne supportait plus mais dont il ne pouvait se débarrasser seul** : «me faire arrêter pour être tranquille sans ces pensées», «je voulais pas le faire, mais j'y pensais tout le temps, là, au moins...[en prison je ne passerai plus à l'acte]», «la situation par rapport aux jeunes filles devenait un poids» (viol <15 ans, filles), «inconsciemment je devais penser qu'il fallait que ça s'arrête, c'est pour cela que je suis revenu plusieurs fois sur le lieu du délit revoir cette femme» (viol, femme adulte). Dans le même sens, nous trouvons liée au soulagement de l'arrêt, **l'idée de payer** : «si on paye pas, on recommence», «ça pouvait plus passer inaperçu, il faut payer», «je n'ai pas le droit de m'en tirer bien, maintenant il faut payer». Cette arrestation peut aussi être vécue comme **le temps d'une réflexion**,

comme si elle reflétait le "besoin" de s'arrêter, d'être contenu pour penser : «l'arrestation ça force à réfléchir, c'est un "moins" qui doit devenir un "plus"», « m'arrêter, c'est pouvoir me rendre compte de ce que j'ai fait», «être ici, c'est essayer d'y voir clair dans ma tête». A côté de ces réponses à l'accent de sincérité, d'autres, moins fréquentes, relèvent d'une **attitude plus ambiguë** où l'on peut sentir que le soulagement d'être arrêté se mêle à un regret du temps d'avant : «soulagé d'en parler, pas d'être enlevé à ma famille», «mon arrestation était à prévoir, c'est peut-être pas un mal, mais je regrette d'avoir tout perdu».

7.1 - Le soulagement d'être arrêté : un bon indicateur thérapeutique

Ainsi, l'analyse des réponses montre, pour leur grande majorité, une congruence de fond et de forme qui confirme le fait qu'**une affirmation de soulagement lors de l'arrestation correspond effectivement à la prémisse d'une reconnaissance d'une souffrance interne face à un incontrôlable**. Elle signe l'impuissance du sujet à faire face seul à un univers intérieur qui, de par ce fait d'incontrôlabilité, est vécu comme dangereux. Sorte de double intérieur démoniaque et tout puissant. Cette reconnaissance d'une souffrance s'accompagne de celle des conséquences pour la victime, ce qui implique que la victime peut, en dehors de l'acte, être reconnue comme un autre différencié du sujet. Cette reconnaissance sera donc une plate forme importante lors d'une prise en charge psychothérapique ultérieure, dans la mesure où elle indique une possibilité de prise de distance par rapport à l'acte et à l'objet et ainsi l'ébauche d'un processus de tiercéité. Il semble donc que **l'affirmation d'un soulagement lors de l'arrestation, soit un bon indicateur d'une réponse favorable à un traitement psychothérapique ultérieur**.

En résumé des vécus après l'acte délictueux

Honte et culpabilité sont indifférenciées par les agresseurs. Si la honte est plutôt celle d'avoir perdu le contrôle de soi, la culpabilité est inefficace et révèle donc une incompréhension de la dimension délictueuse de l'acte. Elle pourra néanmoins être utilisée comme point d'accroche pour un travail thérapeutique.

Moins de un sur deux ne perçoit, ni le lien entre l'acte commis et leur incarcération, ni les conséquences que son acte pourrait avoir pour la victime. Cependant, même lorsque des conséquences sont perçues pour la victime, celles-ci doivent être tempérées et ne sont pas forcément le signe d'un véritable travail psychique de "reconnaissance". Ce point indique la nécessité de l'action judiciaire pour qu'une telle reconnaissance puisse advenir, d'autant plus que la moitié de ceux revendiquant la responsabilité de leur acte n'en perçoivent pas les conséquences pour la victime, que près des deux tiers des agresseurs se sentent victimes des événements et qu'un sur cinq pensait que cela devait "fatalement" arriver dans sa vie. Ce dernier point est d'autant plus vrai que le sujet agresseur a été lui-même agressé dans son enfance.

Plus des deux tiers désirent changer mais seul un agresseur sur deux a fait quelque chose pour changer. Plus les sujets reconnaissent complètement être l'auteur du délit, plus leur gradient de volonté de changement augmente. L'analyse du "prix à payer" pour ce changement révèle que 88% sont prêts à "payer le prix fort", mais que ce dernier laisse transparaitre soit une incompréhension du terme symbolique, soit une violence (sacrificielle ou mutilatrice) à l'identique de l'acte d'agression lui-même. Parmi les sujets qui désirent changer, seul un tiers a réellement entrepris une action efficace. Les récidivistes ne font rien de plus que les autres pour "changer". Ce qui est efficace pour provoquer la demande de changement et de soin c'est, à chaque fois, la condamnation actuelle. La période d'intervention thérapeutique féconde chez les récidivistes est donc juste après leur condamnation. Cependant presque deux agresseurs sur trois perçoivent confusément que quelque chose en eux serait à changer qui signe l'attente d'une injonction à caractère interdictif, conteneur et donc protecteur.

Enfin, lorsque l'arrestation soulage le sujet, ce qui est le cas pour plus d'un agresseur sur trois, cela constitue un bon indicateur thérapeutique.